

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUILLET 2016

Ordre du jour :

- 1°) **Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal**
- 2°) **Tableau des Effectifs : ouverture poste secrétaire de mairie**
- 3°) **Travaux voirie rue neuve**
- 4°) **Questions diverses**

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs BORDET (Pouvoir de M PREVOT), ROUSSEL, JAMOT, LERICHE et Mmes REVILLON, WALLET, MOREAU (Pouvoir de Mme LOMBARD), THERRIBOUT.

Etait absents excusés : Mrs PREVOT, COQUELIN, LARTIQUE, et Mmes PETIT, LOMBARD.

Secrétaire : M Gilles BORDET

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire soumet un autre point à l'ordre du jour : Délibération portant sur la délégation du droit de préemption urbain par la communauté de communes aux communes de son territoire.

1°) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu. L'ensemble des membres valide ce compte-rendu.

2°) Tableau des effectifs : ouverture du poste de secrétaire de mairie

Monsieur BLOCKLET informe les membres du conseil de la demande officielle de départ, effectuée dès sa reprise de fonction par Mme Amandine POIRET, du poste de secrétaire de mairie pour sa réintégration au CHU d'Amiens et ce à compter du 1^{er} septembre 2016.

Mme POIRET avait déjà discuté en 2015 de sa volonté de retourner vers le CHU (où elle était employée initialement) sans pouvoir donner une date éventuelle de départ. M BLOCKLET attendait donc son retour pour connaître réellement ses intentions car il ne pouvait pas anticiper. Dès sa reprise de travail Mme POIRET l'a informé d'un poste vacant à l'hôpital Nord pour une réintégration d'office à compter du 1^{er} septembre 2016.

En raison de ce départ relativement rapide, il informe les membres présents qu'il a déjà demandé au Centre de Gestion Départemental d'informer de la vacance de ce poste suite au départ de Mme Poiret et souhaite recueillir l'aval du conseil sur l'ouverture de ce poste soit par voie de mutation ou par recrutement externe.

A l'unanimité, les membres donnent leur accord.

Une personne a déjà fait acte de candidature officiel, il s'agit de Mme Valérie DOUAY, ayant exercé ces fonctions lors de l'absence pour congés de maternité de la secrétaire en poste.

Cette personne demande sa mutation car elle est employée actuellement par notre communauté de communes.

Mme Françoise MOREAU demande si d'autres candidatures pourront être envoyées après l'ouverture de ce poste ?

M BLOCKLET l'informe qu'il a sollicité le centre de gestion pour la mutation de Mme DOUAY Valérie. Toutefois si le CGD ne validait pas cette demande de mutation d'autres candidatures pourraient être envoyées.

3°) Travaux voirie rue Neuve

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de la mise en place d'un trottoir rue neuve, a fait l'objet d'un devis par la société COLAS et le cout de ces travaux serait de 20.114 € 47 HT. La TVA étant récupérée ensuite par la commune.

A l'unanimité les membres donnent leur accord sur ces travaux.

4) Délibération portant sur la délégation du droit de préemption urbain par la communauté de communes aux communes de son territoire.

La communauté de communes étant compétente en matière d'urbanisme, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil communautaire a délégué, par délibération en date du 12 juillet 2016, le droit de préemption urbain aux communes de son territoire disposant d'un document d'urbanisme, et ce sur l'ensemble des parcelles de leur territoire pour des opérations relevant de leurs compétences statutaires.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes conserve malgré tout le DPU pour la mise en œuvre de ses propres compétences. Monsieur le Maire cite par exemple, la compétence aire d'accueil des gens du voyage, développement économique, ou le tourisme.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à la commune d'accepter cette délégation par délibération.

Ainsi, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 0 contre, le conseil municipal accepte la délégation par la communauté de communes du droit de préemption urbain pour les opérations relevant des compétences statutaires de la commune.

5) Questions diverses

M BORDET indique à l'assemblée qu'une demande de subvention via la FDE 80 est envisageable au titre des économies d'énergie, en raison des travaux de remplacement des huisseries qui seront effectués à l'Automne sur l'ancienne mairie. Par contre il est nécessaire d'envoyer le dossier avant signature du bon de commande à l'entreprise qui sera retenue. La somme versée sera fonction des économies d'énergie calculées par le BE Capital Energy en charge de ces dossiers à la FDE 80.

M JAMOT souhaite connaître les modalités d'attribution des marchés de travaux aux entreprises. **M le Maire** et **M BORDET** l'informe qu'en fonction du montant de ces travaux à réaliser, soit une procédure légale avec publicité est engagée (comme l'agrandissement des vestiaires : Marché à Procédure Adaptée avec Publicité), soit qu'une raison du faible montant des dépenses à entreprendre, plusieurs devis sont sollicités à des entreprises sans réaliser de publicité. (CF en PJ à titre d'information, un tableau récapitulatif des montants de ces procédures et le type de publicité requise par le Code des Marchés Publics)

M JAMOT s'étonne également que certains candidats ayant postulé à l'offre d'emploi « Personnel technique » n'ont pas reçu de courrier officiel leur informant du refus de leur candidature. **M le Maire** s'étonne de ce fait car il a fait deux courriers différents pour réponse aux candidats selon qu'ils avaient subi l'entretien ou non. Il informe **M JAMOT** qu'il se rapprochera du secrétariat pour vérifier ces faits.

Mme PETIT souhaite connaître pourquoi l'emprise grillagée au tour du château d'eau de VAL DE MAISONS est fermée par un cadenas, car cet espace aurait besoin d'être entretenu ?

M. BORDET lui explique que cette emprise est sous la responsabilité du SIAEP de Naours et que pour des raisons de sécurité, l'accès au château d'eau est réservé aux personnels de Véolia (porte vétuste et que le puits est profond). Ce château d'eau sera détruit prochainement par le syndicat mais que néanmoins il demandera la clef du cadenas à son président afin de faire un entretien de cet espace.

Mme MOREAU souhaite intervenir au profit de **Mme LOMBARD** (absente du conseil) sur quelques points :

- L'entretien des massifs fleuris laisse à désirer.

M ROUSSEL informe les membres du conseil qu'en raison des vacances estivales, seul un agent + un agent à mi-temps travaillent actuellement et qu'en raison des nombreux massifs et espaces verts, plus les divers travaux d'entretien (école etc.....) leur charge de travail est importante en cette période .

-Concernant l'éclairage public, il lui semble que celui-ci s'allume trop tôt par rapport à la luminosité existante ?

M BORDET informe les membres présents que les armoires électriques sont équipées d'horloge astronomiques, qu'il n'est pas possible de modifier leur fonctionnement car ces

matériels font l'objet d'un contrat d'entretien via la FDE 80 et que le parc doit rester homogène. D'autre part ces armoires sont équipées d'un système de régulation de tension, ce qui entraîne des économies d'énergie sur l'éclairage public de l'ordre de 25 %, ce qui compense ces légers décalages d'allumage ou d'extinction des candélabres .

- En raison de la dangerosité de la circulation routière au niveau du carrefour du cimetière (chemin de Beauquesne, chemin Delattre et rue du Cimetière), elle souhaite savoir s'il est possible de matérialiser au sol un haricot en peinture (afin d'éviter des dépenses de voirie) afin de faire respecter les couloirs de circulation aux véhicules empruntant ces axes (ceci afin d'éviter de couper le virage) ?

M le Maire répond qu'une peinture au sol n'évitera sûrement pas ces faits. Il est du devoir de chaque automobiliste de respecter les règles de circulation routière. Certes ce genre de travaux vient d'être réalisé sur la rue des acacias mais la circulation est plus intense sur cet axe qu'en l'endroit indiqué par Mme LOMBARD.

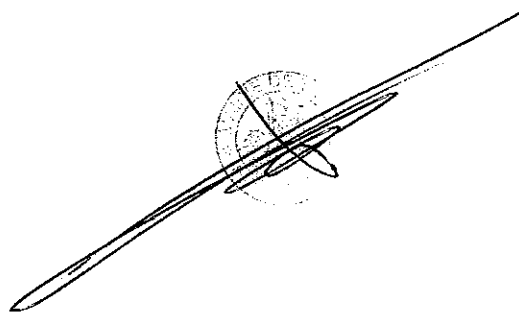
Mme MOREAU demande qu'une pendule soit remise au-dessus du bar dans la salle socioculturelle et sportive, celle existante ayant disparu.

Elle souhaite également connaître les permanences de la mairie en raison de l'absence de la secrétaire au mois d'août afin d'en informer la population.

M ROUSSEL souhaite qu'un courrier soit préparé par M. le Maire en raison de la présence de chardons sur certains terrains privés afin que celui-ci soit envoyé aux propriétaires concernés.

Talmas, le 28 Juin 2016

Le Maire – P.BLOCKLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Blocklet', written over a circular stamp or seal. The signature is slanted upwards from left to right.